

DOCTRINE CHRETIENNE STRASBOURG

TARIF GENERAL

ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019

1/ PRESTATIONS OBLIGATOIRES PAR TRIMESTRE ET PAR ÉLÈVE :

PRESTATIONS	ECOLE		COLLEGE	LYCEE
	Maternelles	Primaires		
Contribution au fonctionnement de l'établissement 😊 réduction fratries	133,00 €	126,00 €	157,00 €	167,00 €
Coopérative scolaire (bricolage, activités manuelles ...)	13,00 €	11,00 €		
Frais généraux (administratifs, espace soins, petites fournitures pédagogiques, ...)	65,00 €	44,00 €	44,00 €	44,00 €
Services externes (transport EPS extérieurs)			50,00 €	50,00 €
Projet développement	9,00 €	9,00 €	9,00 €	9,00 €
Total / trimestre	220,00 €	190,00 €	260,00 €	270,00 €
Moyenne mensuelle (à titre indicatif)	73 €	63 €	87 €	90 €

Pour les fratries : réduction sur la contribution au fonctionnement de l'établissement ci-dessus de :



- 10 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 25 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- 50 % à partir du quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

2/ PRESTATIONS FACULTATIVES :

a/ Assurance individuelle "Accident" scolaire et extra-scolaire 24h/24h

L'établissement propose aux familles de souscrire à l'assurance individuelle "accident" de la Mutuelle Saint-Christophe (voir dépliant ci-joint).

Le tarif de la Mutuelle Saint-Christophe est fixé pour 2018-2019 à 8,90 Euros par an et par enfant.

Les familles qui souscrivent à une autre assurance scolaire doivent impérativement faire parvenir une attestation d'assurance à la comptabilité avant le **15 septembre 2018**, faute de quoi leur enfant pourrait se voir refuser l'accès à certaines activités.

b/ Demi-pension - inscription : voir le formulaire rose ci-joint

Tarif trimestriel indicatif :

Formule	Prix repas	1° trim.	2° trim.	3° trim.	TOTAL
5 Repas	6,00 €	414,00 €	312,00 €	306,00 €	1 032,00 €
4 Repas	6,50 €	357,50 €	273,00 €	266,50 €	897,00 €
3 Repas	6,80 €	285,60 €	217,60 €	204,00 €	707,20 €
2 Repas	7,50 €	217,50 €	165,00 €	150,00 €	532,50 €

L'inscription à la demi-pension vaut pour les trois trimestres.

Cet engagement vous permet de bénéficier d'un tarif réduit.

Le prix du repas pris occasionnellement est de : 8,00 € (7,60 € en cas d'achat par 5 tickets à la fois)



Seules les absences de plus de 2 jours consécutifs pourront être remboursées.

Les pièces justificatives seront à fournir impérativement à la Comptabilité, même si l'absence a été signalée à la Vie Scolaire ou aux Enseignantes des classes de l'Ecole.

Les absences pour convenances personnelles ne pourront pas donner lieu à des avoirs.

c/ Garderie et étude surveillée, de 16 h à 18 h.

Forfait de 99 € par trimestre et par élève/sur facture trimestrielle,

Ticket 3 €/ soirée à acheter à l'Accueil.

Classes concernées : maternelles (garderie), et primaires, 6° et 5° (étude du soir)



Pour les fratries : réduction sur l'étude et la garderie ci-dessus de :

- 10 % pour le deuxième enfant scolarisé dans l'établissement
- 25 % pour le troisième enfant scolarisé dans l'établissement
- 50 % à partir du quatrième enfant scolarisé dans l'établissement

3/ CONTRIBUTION VOLONTAIRE (voir tableau catégories feuille jaune)

4/ COTISATION A.P.E.L. - Association des Parents d'Elèves

Elle est payable en une seule fois, par famille et par an, au 1° trimestre :

a) **24,00 €** pour la famille dont l'aîné se trouve à la Doctrine Chrétienne

b) **10,00 €** pour la famille dont l'aîné se trouve dans un autre établissement privé de l'Enseignement Catholique.

5/ CONDITIONS DE PAIEMENT DES FACTURES

a) Règlement par prélèvements mensuels (nous vous conseillons vivement d'opter pour cette facilité)

b) Règlement à réception des factures trimestrielles :

1° trimestre - début octobre 2018

2° trimestre - début janvier 2019

3° trimestre - début avril 2019



LA DOCTRINE CHRÉTIENNE
ÉCOLE - COLLÈGE - LYCÉE PRIVÉS MIXTES

CONTRIBUTION VOLONTAIRE 2018 – 2019

La contribution volontaire constitue un effort de solidarité sans lequel nous ne pourrions être ouverts à tous. Elle permet à l'établissement d'effectuer les investissements matériels et pédagogiques indispensables à vos enfants.

Elle s'ajoute à la contribution de base au fonctionnement de l'Etablissement.

Les montants des revenus annuels indiqués ci-dessous représentent l'ensemble des revenus de la famille, à l'exception des allocations familiales. Ils sont indicatifs et destinés à vous aider à évaluer le montant de votre contribution volontaire : ils ne tiennent compte ni de vos charges, ni de vos difficultés particulières.

Il appartient à chaque famille de choisir en conscience selon ses possibilités.

Cat.	Revenus	Nombres d'enfants à charge						Contrib.volont. par trimestre
		1	2	3	4	5	6	
1	moins de	15 000 €	18 000 €	21 000 €	24 000 €	27 000 €	30 000 €	Contrib. de base
2	moins de	19 000 €	23 000 €	27 000 €	31 000 €	35 000 €	39 000 €	30 €
3	moins de	24 000 €	28 000 €	32 000 €	36 000 €	40 000 €	44 000 €	50 €
4	moins de	28 000 €	32 000 €	36 000 €	40 000 €	44 000 €	48 000 €	80 €
5	moins de	32 000 €	36 000 €	40 000 €	44 000 €	48 000 €	52 000 €	130 €
6	moins de	36 000 €	40 000 €	44 000 €	48 000 €	52 000 €	56 000 €	220 €
7	plus de	36 000 €	40 000 €	44 000 €	48 000 €	52 000 €	56 000 €	270 €

Les contributions volontaires des catégories 2, 3, 4, 5, 6 et 7, après paiement dans l'année civile, feront l'objet d'un Reçu Fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66 % de leur montant, retenu dans la limite de 20 % de vos revenus nets imposables de l'année. Ainsi à titre d'exemple pour 300 € de contribution volontaire vous ne payez en réalité que 102 €.

(Dons versés aux organismes d'intérêt général qui exercent, en France, une activité non lucrative à caractère éducatif – réf Impôts sur les Revenus 2017).

INSTITUTION
LA DOCTRINE CHRETIENNE

14 rue Brûlée
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 32 44 16
Fax : 03 88 75 15 90
www.ladoc-strasbourg.fr

ASSOCIATION DE GESTION
SIRET : 337 935 803 00037
APE 8531Z

LA BANQUE POSTALE : 00201315036-45
CCM STRASBOURG-NEUDORF : 00041733745-03